

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2024-03-28-2d*

**L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 28 MARS**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Muriel PRADES donne pouvoir à Sandrine MAZARS,  
Marie SANCHEZ-RUIZ donne procuration à Gilbert GIMBERNAT,  
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Pierre ROS,  
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,  
Sandrine MORONI donne pouvoir à Pascal VIVIANI.*

**Absent excusé :**

*Jean-Luc LENOIR.*

**Objet : Compte Administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.**

Le Compte Administratif retrace les réalisations budgétaires de l'année. Il doit être approuvé en tout point conforme au Compte de Gestion du comptable public.

Pour l'exercice 2023, elles s'élèvent :

- En section de fonctionnement à 307 412.33 € en dépenses et à 304 942.19 € en recettes ;
- En section d'investissement à 41 786.13 € en dépenses et à 26 642.43 € en recettes ;

Le Compte Administratif laisse ainsi apparaître un déficit de fonctionnement de 2 470.14 € et un déficit d'investissement de 15 143.70 €.

A ces résultats, les reports de l'exercice 2022 ont été repris pour un excédent de 7 714.91 € en section de fonctionnement et un excédent de 22 728.64 € en section d'investissement.

L'excédent net de clôture s'élève donc à 5 244.77 € en section de fonctionnement et l'excédent net de clôture à 7 584.94 € en section d'investissement.

En l'absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Bernard SAUCEROTTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, il est donc demandé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.

### **CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la proposition du compte administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon établi par Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** les inscriptions et réalisations budgétaires de l'exercice 2023,

**CONSIDERANT** la Commission Finances du 25 mars 2025,

### **DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (22 Pour / 5 Abstentions / 2 Absents)

**VOTE** le compte administratif 2023 du budget annexe du Théâtre de l'Ardaillon.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Mairie de Vias, Hérault.

**Maître Jordan DARTIER  
Maire de VIAS**

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Mairie de Vias, Hérault.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : 05/04/2024

Publié le :

08/04/2024